

---

## Les architectes algériens (1962-2022)

Ammara BEKKOUCHE<sup>(1)</sup>

---

« Dans mon pays, l'Algérie, si tu arrives au bout de 25 ans à faire 2 ou 3 bâtiments qui restent dans la mémoire, eh bien, tu peux considérer que tu as fait ton boulot ! Nous ne pouvons encore nous comparer à la pratique du métier à Londres, Paris ou ailleurs, où un architecte de 50 ans a de nombreuses réalisations à son actif ».

Mohamed LARBI MARHOUM<sup>1</sup>

Le milieu professionnel des architectes subit, de nos jours, les perturbations du marché du travail conséquentes aux contraintes des crises plurielles successives<sup>2</sup>. D'autres retombées sont liées à la libéralisation de la profession générant de nouveaux modes de fonctionnement et la concurrence dans des conditions historiques sans précédent. Tel est le constat global que l'on peut observer en Algérie et en l'absence de statistiques pour analyser les faits à différents niveaux du territoire national. Aussi, la présente contribution se limite à esquisser une rétrospective des changements qui ont marqué l'évolution de la profession depuis l'indépendance. Elle développe, en partie, une précédente réflexion qui conjecturait le rapport

---

<sup>(1)</sup> Professeure d'architecture retraitée de l'enseignement supérieur (USTO). Conseillère scientifique au Centre de Recherche en Anthropologie Scientifique et Culturelle (CRASC).

<sup>1</sup> Plusieurs fois lauréat du Prix national d'architecture. Interview *El Watan.com*, « Architecte : un métier de liberté » accordé le 07 juin 2019 à Ameziane Ferhani dans le cadre d'une exposition publique à Galerie Espaco. El Achour.

<sup>2</sup> Naït Messaoud, A. (2016), Grim, N. (2015), cités par Mazoun (2017) ; Souami T. « *Les professionnels de l'urbanisme en Algérie : un milieu en culture* » (2004).

problématique de la formation et de la pratique architecturale (Bekkouche, 2008, p. 503-514). Son actualisation se rattache aux nouvelles modalités d'organisation de la profession en lien avec la multiplication des structures d'enseignement réalisées en complément à l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (EPAU)<sup>3</sup>.

Dans cette continuité, le chemin parcouru au 60<sup>ème</sup> anniversaire, donne à voir la nature des changements de paradigmes à l'échelle mondiale en rapport avec l'évolution de la société algérienne. Les architectes, en tant que membres actifs des transformations spatiales, s'impliquèrent politiquement et socialement dès le départ en prônant l'adaptation de la production du cadre bâti en fonction des objectifs politico-financiers de la planification urbaine. En l'occurrence, l'Union des Architectes Algériens (UAA) qui fut fondée le 30 octobre 1970 alors que les premières promotions comptaient à peine une cinquantaine d'architectes diplômés de l'ENABA<sup>4</sup>, joua un rôle primordial en ce sens. Après deux décennies, elle fut remplacée par l'Union Nationale des Ingénieurs, Architectes et Scientifiques Algériens (UNIASA, 1985/86). Enfin, à partir de 1995, entrent en action l'Ordre des architectes et autres associations à un moment où s'abrogeait l'obligation du service civil imposé aux premières générations.

Au 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance<sup>5</sup>, s'exprimait la prise de conscience critique à l'égard du secteur du bâtiment et de l'habitat, conséquemment à différentes rencontres organisées autour des questions de l'architecture et de l'urbanisme (Assises, Salons, manifestations scientifiques,...)<sup>6</sup>. L'importance des programmes de construction à réaliser, justifiait l'engouement envers un secteur de la promotion immobilière privée livré aux enjeux de la concurrence et stimulant l'esprit d'entreprise, mais dans un contexte où les performances technologiques importées ne pouvaient pas masquer les insuffisances des mécanismes opératoires et les défauts des constructions réceptionnées. Mises à part quelques œuvres et autres

---

<sup>3</sup> EPAU créée par Ordonnance n° 70-67 du 14 Décembre 1970. Actuellement 17 autres départements d'architecture sont intégrés à des institutions universitaires réparties sur le territoire national.

<sup>4</sup> Arrêté du 10 Mai 1973, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, JO N° 44 du 01 Juin 1973, portant liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'architecte.

<sup>5</sup> Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Commémoration du cinquantenaire de l'indépendance, Ed. OPU, 2012.

<sup>6</sup> Voir annexes.

réalisations lauréates de prix d'architecture, ce sont les malfaçons quasi générales et les carences en main-d'œuvre qualifiée qui furent signalées par les analystes du secteur, exprimant le manque d'expérience et de professionnalisme. Elles reflètent, en quelque sorte, les difficultés (systémiques) à articuler les composantes de la formation professionnelle et universitaire à celles de la pratique des métiers afférents.

L'examen partiel et chronologique du milieu dans lequel évoluent les architectes algériens depuis l'indépendance, permet d'éclairer un pan de l'état actuel de la profession. Outre l'ambiguïté des statuts et les clivages entre praticiens et enseignants, il met en évidence le sens des fléchissements qui marquent les transitions des différentes périodes. Malgré ces turbulences et ces évolutions, pas très souvent positives, on peut tout de même distinguer au sein de la grisaille générale quelques œuvres de qualité. Elles émanent d'architectes novateurs et talentueux qui ont contribué quelque peu à montrer l'existence d'un potentiel de ressources et de talents.

## **De l'École des Beaux-Arts coloniale à l'École polytechnique postindépendance**

À l'indépendance, l'Algérie hérita de l'École des Beaux-Arts d'Alger (1881-1962) qui formait des architectes suivant un programme détaché de l'école métropolitaine « combinant les logiques locales et européennes » (Chebahi, 2014). Mais la reprise de l'institution sans enseignants fut problématique. Il fut, cependant, paré à cette difficulté en confiant le redémarrage de l'École à deux grands noms : l'artiste-peintre Bachir Yelles et l'architecte Abderrahmane Bouchama<sup>7</sup>. Le fils de ce dernier, Lies qui y était inscrit, fut sans doute le seul étudiant témoin de la transition de l'EBA vers l'ENABA (École Nationale d'Architecture et des Beaux-Arts). Il n'existait donc pas à l'époque d'établissement universitaire spécifique pour former des architectes à l'instar d'autres pays européens où s'opéraient de profondes mutations de l'enseignement de l'architecture du point de vue des contenus et de la pédagogie<sup>8</sup>. Aussi,

---

<sup>7</sup> Son nom figure dans la liste des architectes étrangers désignés au titre de membres du Conseil provisoire de l'ordre des architectes créé par Arrêté dans le JO n°7 du 15 février 1963.

Les informations rapportées à son sujet, signalent tantôt « Licencié en mathématiques » (Chebahi) tantôt « Ingénieur à l'Institut polytechnique de Nantes puis étudie l'architecture à l'École des Beaux-arts de Paris ».

<sup>8</sup> S'agissant de la France, voir par exemple :

l'accueil des premiers candidats s'effectua sur la base de leur ancienneté dans le métier fournissant la première promotion en 1968 composée de huit membres<sup>9</sup>. Les inscriptions se normalisèrent, par la suite, sur la base du baccalauréat et de la séparation administrative entre l'architecture et les beaux-arts. Les enseignements prospérèrent ainsi sous le magistère d'architectes-enseignants étrangers parmi lesquels deux noms, Jean-Jacques Deluz et André Ravéreau qui marquèrent de leur empreinte la formation de plusieurs générations. Ces derniers, autant par leurs travaux, par leur intégrité intellectuelle et par leur intérêt et passion pour le développement de l'Algérie, ont légué les leçons à retenir pour la formation et la pratique du métier d'architecte dans notre pays.

Parallèlement à cette mise en marche, s'échafaudait le projet de l'EPAU (École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme) créée par Ordonnance N°70-67 le 14 octobre 1970 dont la conception fut confiée à Oscar Nemeyer qui fut également le concepteur de la nouvelle Université de Constantine et de l'USTHB à Alger. L'ouverture de l'EPAU permit de récupérer les étudiants de l'ENABA<sup>10</sup> où se déroulèrent, en 1971, les dernières soutenances pour l'obtention du diplôme d'architecture. La création de structures universitaires à Constantine et Oran, contribua dès lors au renforcement des mutations profondes initiées dans le pays. L'Algérie indépendante affichait ostensiblement son leadership au sein du mouvement des pays non-alignés et en Afrique, en accueillant le Festival panafricain (1969), en nationalisant les hydrocarbures (1971) et en enclenchant la Révolution agraire (1972). Durant cette période, plusieurs militants et animateurs de l'Union Nationale des Etudiants Algériens (UNEA, 1965-1971) étaient inscrits en architecture, dont le regretté Berrekaâ Keddar (1946-1971)<sup>11</sup>.

---

Jean-Pierre Frey « Être architecte et devenir urbaniste », dans « Actes du séminaire international. Enseignement et pratique de l'architecture. Quelles perspectives ? », EPAU, Alger, 23-26 avril 2001, p. 24-35.

Marc de Leusse, Raymond Nicolas, au chapitre de l'enseignement de l'architecture, dans leur ouvrage « A...comme architectes », avaient expressément dénoncé les méthodes et connivences alors pratiquées avant la révolte de mai 1968. Ils y signalent en outre, des éléments de comparaison de la situation des architectes dans d'autres pays occidentaux.

<sup>9</sup> Arrêté inter du 06 Mars 1968, Ministère de l'Éducation Nationale, JO N° 22 du 15 Mars 1968, Relatif à l'examen probatoire d'architecte.

<sup>10</sup> L'ENABA deviendra l'ESBA en 1985 (École Supérieure des Beaux-Arts d'Alger).

<sup>11</sup> Voir l'ouvrage collectif : *L'UNEA racontée par des militants*. En plus de Berrekaâ Keddar, y sont évoqués Mehdi Mahmoud dit « Zorba », Athmani Mohamed, Tewfik

Du point de vue de la formation, les principales caractéristiques de cette mutation ont concerné, en premier lieu, *la réduction de la durée des études de 6 à 5 ans* qui figure parmi les objectifs de *la refonte de l'enseignement supérieur* avec un nouveau programme d'études officialisé en 1975<sup>12</sup>. L'autre changement essentiel fut l'intégration de l'enseignement de l'urbanisme qui, jusque-là, était dispensé à l'Institut d'Urbanisme d'Alger, la prise en compte du monde rural et le rajout de nouvelles disciplines des sciences humaines (sociologie, économie, géographie, histoire critique de l'architecture,...). Ces apports ayant été pensés comme des domaines de connaissances nécessaires à la formation du citoyen architecte de l'Algérie indépendante. De cette fusion, naquit, en 1975, le Centre de recherche en architecture, et urbanisme (CRAU)<sup>13</sup> dont la production reste insuffisamment référencée<sup>14</sup>. Elle comprend principalement des ouvrages photocopiés d'enseignants étrangers recrutés dans le cadre de la coopération technique. La répartition de ce corps de coopérants, au niveau des institutions universitaires, dura une dizaine d'années, temps nécessaire à leur remplacement par des architectes algériens issus des premières générations. Progressivement en effet, ces derniers entrèrent dans les rouages de l'enseignement après avoir achevé cinq ans de service civil, en sus de deux ans de service national (pour les hommes). Mais conformément aux règles internationales de l'exercice du métier d'enseignant, fut instaurée l'obligation d'une formation post-graduée (magister et doctorat). Outre les bénéficiaires d'une bourse à l'étranger, l'organisation des études in situ fut entamée avec les coopérants en place avant leur départ définitif<sup>15</sup>. À partir de cette disposition, se révélèrent les points de discordance entre deux catégories d'architectes : ceux qui avaient une expérience de la pratique professionnelle et ceux qui postulaient directement à l'enseignement

---

Guerroudj. Ils figurent parmi les principaux animateurs de la contestation qui secoua le milieu universitaire en 1969.

<sup>12</sup> Circulaire n°172 du 25 novembre 1975 fixant la liste et le contenu des modules autres que l'architecture.

<sup>13</sup> Arrêté du 13 Mars 1975 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique JO n° 28 du 08 Avril 1975. Portant création du Centre de recherches en architecture et en urbanisme (CRAU).

<sup>14</sup> Une quarantaine de polycoles élaborés par le CRAU, sont mis en ligne. La dernière référence est datée de 1997, <http://www.catalogue.epau-alger.edu.dz/cgi-bin/koha/opac-search.pl?q=Provider:CRAU#>

<sup>15</sup> Il faut savoir que la filière « doctorat en architecture » étant inexistante, les architectes étaient orientés vers l'urbanisme ou le patrimoine. La question du doctorat en architecture reste toujours posée.

après l'obtention de leur diplôme d'architecte. En final, « la force du nombre » de diplômés et la mise en place de l'Ordre des Architectes, établirent de nouveaux rapports d'intervention dans un contexte déterminé par les enjeux de « l'algérianisation » mais compromis par les ambiguïtés réglementaires.

**Encadré : « Historique de l'UAA, par S. Hedjem<sup>16</sup> »**

En janvier 1963, un Conseil Provisoire de l'Ordre des Architectes, remplace l'Ordre des Architectes d'Algérie institué par le colonisateur. Il se composait à l'époque de soixante architectes étrangers et cinq nationaux.

[...].

Durant la période 1966-1970, il s'agissait pour les architectes algériens de définir et de mettre sur pied un organe sur lequel le Parti du Front de Libération Nationale et l'État puissent s'appuyer, une union dans laquelle les architectes de demain de plus en plus nombreux, trouveront un cadre où ils pourront s'insérer, s'exprimer, agir.

Extrait du Bulletin d'information n° 9 oct. 1984

**L'inflexion marquant la fin du « service civil » et l'instauration du « stage professionnel »**

Durant les vingt premières années après l'indépendance, parallèlement aux architectes autorisés à poursuivre leur activité à titre privé, la nouvelle génération des diplômés algériens était régie par un statut particulier instituant un service civil dans la profession (Tableau en annexes). C'est donc en tant que fonctionnaire que l'architecte était affecté, généralement après son consentement bien sûr, à des entreprises de construction publiques ou à des bureaux d'études de wilaya nouvellement créés<sup>17</sup>. La garantie de l'emploi était alors assurée et diversifiée allant de la conception de projets au suivi de chantiers de différentes catégories et importances. Certains d'entre eux firent carrière, d'autres optèrent pour s'installer à leur compte volontairement ou après avoir été remerciés suite à la faillite des entreprises publiques de construction ; d'autres, enfin, rejoignirent l'université. Dans cette catégorie, un certain nombre d'architectes ont

---

<sup>16</sup> Secrétaire Permanent de l'Union.

<sup>17</sup> Dans les années 1982 quasiment toutes les wilayas furent dotées d'un bureau d'étude d'architecture en même temps que des entreprises de construction. JORA n° 46, 16 novembre 1982.

pu allier la pratique professionnelle et l'enseignement de l'architecture profitant des lacunes et contradictions existant dans les textes législatifs (Mazoun, 2017)<sup>18</sup>. À ce propos, soulignons que jusqu'aux années 1990, l'exercice de la profession et l'inscription au tableau national était conditionné à l'obligation de s'acquitter du service civil (Ordonnance n° 68-5 du 11 janvier 1968). L'arrêté daté de juin 1974<sup>19</sup>, faisant suite à l'arrêté du 02 Janvier 1973, avait été promulgué pour préciser les modalités transitoires de l'exercice de la profession à titre privé alors qu'à cette date, les architectes de la première promotion de 1968, étaient déjà en fonction dans les services techniques des administrations centrales. Simultanément, sous la direction du Parti du Front de Libération Nationale, fut créée l'Union des Architectes Algériens (UAA). Lors de sa 4<sup>ème</sup> assemblée en 1977, elle signalait qu'« il n'y a encore que 250 architectes algériens dont près de 200 sont éparpillés dans le service civil ou le service national et une cinquantaine sont inscrits au tableau libre »<sup>20</sup>. Le constat était sombre pour « l'avenir de la profession, de la formation, du mode de rémunération des corps spécialisés et qualifiés dans l'élaboration des projets d'architecture [...] ». La tâche était, en effet, démesurée compte tenu de l'évolution démographique et des perspectives tracées par le gouvernement pour combler le déficit en logements alors estimé à plus d'un million. Finalement, « [...] pour dominer et maîtriser tous les avatars résultant aussi bien des étrangers que des architectes algériens, fussent-ils publics, il [importait] d'instituer un puissant Conseil National d'Architecture constitué essentiellement par des architectes algériens et non pas par une quelconque administration »<sup>21</sup>.

Le même objectif fut repris au Congrès constitutif des 11 et 12 mars 1981, en même temps qu'était signalé d'une part, « la faible participation des adhérents aux cotisations »; et d'autre part,

---

<sup>18</sup> Décret exécutif 98.153 du 18 mai 1998. Définissant la forme, le contenu, la durée et les modalités d'accomplissement du stage pour l'inscription au tableau national des architectes. [En ligne]. <http://www.cnoa-dz.com/ordre-architectes/textes/23>

<sup>19</sup> Le « Tableau National des Architectes autorisés à exercer à titre privé en Algérie » est dans la continuité de la Décision du 03 Avril 1970, Ministère des Travaux Publics et de la Construction, JO N° 54 du 23 Juin 1970. Son renouvellement en 1973 met à jour le tableau national des architectes qui comporte une liste de 68 architectes dont 22 Algériens. 5 architectes ont enseigné l'architecture à l'ENABA puis à l'EPAU. Jean-Jacques Deluz est l'un d'eux. Il a été en même temps praticien et enseignant, son œuvre architecturale et littéraire en fait foi. Le tableau national daté de 1976 compte 109 architectes.

<sup>20</sup> Rapport de la 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale, Union des Architectes Algériens, 1977.

<sup>21</sup> Rapport de la 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale, Union des Architectes Algériens, 1977.

« l'insuffisance de la dotation budgétaire allouée par le Parti du FLN à l'Union ». Ces critiques furent rapportées jusqu'à 1985, annonçant la « restructuration des Unions Scientifiques Culturelles et Professionnelles » relative au « projet d'application de la résolution organique du Vème Congrès du Parti du FLN ». Quinze années après sa fondation, l'UAA fut appelée à intégrer la nouvelle Union Nationale des Ingénieurs, Architectes et Scientifiques Algériens (UNIASA)<sup>22</sup>, contre sa volonté et envers ses tentatives de conserver son autonomie. L'UAA avançait alors l'argument de « l'incohérence à regrouper des professions aussi différentes » à un moment où « l'Union commençait à avoir un nombre d'adhérents appréciable » (1400). Un revers qui se traduit par une longue période d'inactivité jusqu'à l'officialisation de l'Ordre des Architectes décrété en 1996<sup>23</sup> dont la mise en application enclencha un autre débat sur la logique électorale à prévaloir concernant la représentation de la profession libéralisée. Pour s'inscrire au tableau national des architectes, après l'obtention du diplôme requis, le stage professionnel de dix-huit mois minimum<sup>24</sup> est venu se substituer à ce que fut le service civil de cinq ans. Enfin, à l'orée des années 2000, nous assistons à l'émergence d'une nouvelle catégorie d'architectes : les architectes-entrepreneurs combinant les statuts de la maîtrise d'œuvre et ceux de maîtres d'ouvrage (i.e. incluant la conception et la construction du projet). La réalisation d'édifices remarquables, révéla ainsi les capacités créatives de quelques architectes malgré la spécificité des contraintes et les difficultés administratives courantes<sup>25</sup>. C'est, d'ailleurs, une des raisons invoquées par ceux qui ont changé de métier, à les entendre, par dépit à l'égard d'un milieu qu'ils estiment repoussant et incertain.

---

<sup>22</sup> Cette organisation qui n'a pas duré se composait de Comité directeur (47 membres), Secrétariat national (11 membres), Commissions (9) dont La Commission du Bureau sectoriel des Architectes.

<sup>23</sup> Décret exécutif n° 96-293 du 02 Septembre 1996, Ministère de l'Habitat, JO n° 51 du 04 Septembre 1996, Fixant les modalités de fonctionnement des instances de l'ordre de la profession d'architecte.

<sup>24</sup> Décret exécutif n°98-153 du 13 mai 1998, modifié et complété par le décret exécutif n° 14-345 du 08 Décembre 2014, définissant la forme, le contenu, la durée et les modalités d'accomplissement du stage pour l'inscription au tableau national des architectes.

Article 8. La durée du stage est fixée à dix-huit (18) mois.

<sup>25</sup> Voir en annexe le tableau au point 6 : Lauréats du Prix National d'Architecture (1999 à 2021).



Présentement, diverses organisations d'architectes s'engagent sur le terrain du débat public sous forme syndicale ou associative. En l'occurrence, le Syndicat national des architectes agréés algériens (SYNAA) actif depuis 2012 et contribue avec le CNOA, à poursuivre les objectifs communs pour la promotion de la profession. Conformément à son rôle et au-delà de « la révision des barèmes de rémunération », « le rejet de la formule « Études et réalisation » pratiquée dans les appels d'offres publics » figure parmi les principales revendications pour rectifier la réglementation en vigueur. Dans cet esprit et conformément à ses ambitions d'organiser les débats, le premier événement tenu en 2014, lançait une réflexion autour de la question « L'Algérie sans architecture ? ». Il focalisait ainsi l'ensemble des interventions sur la nécessité de s'impliquer pour « repenser totalement les mécanismes de production de l'architecture et de l'urbanisme »<sup>26</sup>. L'évocation des années 1960 à travers les actions de l'ancienne UAA, attestait de la teneur des expériences capitalisées et de la capacité d'analyse des problèmes actuels. Mais en 2022 de façon générale, il ne reste guère plus qu'un vague souvenir de la première corporation (UAA) et une ignorance quasi-totale de la seconde (UNIASA)<sup>27</sup>. Serait-ce un signe de déficience du rapport à l'histoire et à la mémoire ? Sinon, comment expliquer la création, en 1990, d'une association dénommée « Union des architectes algériens » (UAA)<sup>28</sup> qui organise un « séminaire international » en 1996<sup>29</sup> et est reproduite par décret en 2021 ?

---

<sup>26</sup> *Revue Vies de Villes*, n° 21, février 2015, p. 14.

<sup>27</sup> À défaut de données tangibles, un sondage effectué en 2022 auprès d'une centaine d'architectes permet de faire ce constat : sur 18 réponses à la question de savoir s'ils connaissent -ou non- l'une et l'autre union : UAA : 11 oui ; UNIASA : 1 oui.

<sup>28</sup> Arrêté du 21 Juillet 1990, Ministère de L'Intérieur, JO n° 55 du 19 Décembre 1990, Portant agrément de l'association dénommée « Union des architectes algériens ». Décret exécutif n° 94-99 du 23 Dhou El Kaada 1414 correspondant au 4 mai 1994, JORA n° 29 du 11-05-1994.

Concrètement peu d'informations circulent concernant cette Union des Architectes Algériens. Elle est présentée comme étant un bureau du gouvernement situé sur la RN 41, à Alger.

<sup>29</sup> « Processus de production du cadre bâti et architecture ». Séminaire international organisé par l'Union des architectes algériens du 16 au 18 avril 1996. [https://www.siv.archivesnationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIRaction?irId=FRAN\\_IR\\_050613](https://www.siv.archivesnationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIRaction?irId=FRAN_IR_050613)

## Architecte-enseignant versus enseignant-architecte ?

La formation de l'architecte et l'enseignement de l'architecture articulent deux professions qui font l'objet de palabres autour de leurs affinités et d'une hypothétique communion. Bien que centrée sur une même discipline et les arguments avancés à cet effet, leur administration par deux ministères<sup>30</sup>, se confronte au problème de leur corrélation dans la gestion des carrières. À partir des années 1980, quelques architectes rejoignaient l'université en renfort aux enseignants étrangers dont il fallait envisager le remplacement progressif. Ils auront ainsi contribué à cette tâche tout en ayant bénéficié, peut-être, de leur expérience pédagogique. Mais le passage du métier d'architecte à celui d'enseignant était soumis à un concours d'accès à la formation post-graduée. Ensuite, la soutenance d'un mémoire de magister, suivi d'une thèse de doctorat, constituait la première étape pour accéder au statut d'enseignant et au grade d'assistant. Dans ce contexte transitionnel, se côtoyaient trois catégories d'architectes différemment réglementées par la Fonction Publique. Celle des boursiers à l'étranger après l'obtention du diplôme d'architecte et munis d'un PhD ou équivalents, étaient affectés d'office à l'enseignement. L'autre groupe d'architectes était ceux qui devaient s'inscrire en post-graduation en Algérie. Il comprenait d'une part, les plus anciens ayant une expérience de l'enseignement et de la pratique professionnelle ; d'autre part, les fraîchement diplômés et généralement formés par les précédents. Ce positionnement, au même niveau de considération estimé arbitraire par les premiers, généra des protestations revendiquant leur dispense du concours d'accès à la P.G<sup>31</sup>. Le passage direct à la phase d'élaboration d'un magister fut concédé mais l'insuffisance d'encadrement pédagogique a contrecarré les plans envisagés. Le taux de réussites peine à évoluer et, par conséquent, celui des titularisations stagne au plus bas de l'échelle de la grille des carrières<sup>32</sup>. Devant une telle situation,

---

<sup>30</sup> L'habitat, l'urbanisme et la construction, pour les architectes ; l'enseignement et la recherche scientifique, pour les enseignants.

<sup>31</sup> Le pire était qu'ils risquaient d'échouer au concours classés loin derrière leurs étudiants. L'âge et l'ancienneté n'étant pas considérés, la situation la plus cocasse était que l'architecte-enseignant des premières générations, se retrouve sous la direction d'un enseignant-architecte fraîchement diplômé, et son ancien étudiant de surcroît.

<sup>32</sup> Articles de presse : Les architectes de Constantine demandent la titularisation, *El Moudjahid* 10 décembre 1990 ; Le « Blues » des assistants en architecture,

quelques-uns d'entre eux finissent par empiéter sur les deux fonctions, adhérant à l'Ordre des Architectes en tant que praticiens tout en exerçant à titre d'enseignant. Cet état de fait discrédité au sein même de la corporation, reste de nos jours un sujet de discorde malgré les avantages soutenus par l'Union Internationale des Architectes (UIA) et l'application dans certaines universités dans le monde. Le concept est en cohérence avec le système LMD qui évalue la validation du diplôme à l'exécution d'un stage professionnel de deux ans. Mais les difficultés de mise en œuvre de ce nouveau modèle en Algérie, révèlent les imprécisions et lacunes qui impactent négativement aussi bien les enseignants que les étudiants<sup>33</sup>. Il marque ainsi une rupture imposée par les aléas de la mondialisation du LMD alors que les correspondances avec le système classique expirant, n'étaient pas clairement définies. L'équivalence du Master (bac+5) et du Magister (bac+7 minimum) pose le problème de la classification de l'enseignant-architecte astreint aux règles de centralisation et d'homogénéisation des critères d'évaluation des carrières universitaires. L'absence de reconnaissance institutionnelle de la particularité pédagogique de l'enseignement du projet architectural est accréditée, en partie, au Comité Pédagogique National (CPN)<sup>34</sup>. L'objectif, affiché de la refonte des programmes d'enseignement de l'architecture, vise évidemment son amélioration, mais à ce jour, la connexion entre les deux concepts est inexistante pour ce qui concerne l'évaluation de la carrière de l'enseignant. Les discours de l'Ordre des Architectes annoncent vainement « la signature d'un accord avec l'UNESCO pour la validation du programme d'enseignement de l'architecture au niveau mondial »<sup>35</sup>. Aucune concrétisation pour suivre les conventions internationales qui recommandent de tenir compte de la particularité de l'exercice de cette profession. Parmi les dix-huit règles qui y sont édictées, l'Algérie ne souscrit pas pour douze d'entre elles (Encadré : Extrait Mazoun, 2017)<sup>36</sup>. Elles concernent l'expérience de la pratique professionnelle, signalant notamment et entre autres « Les enseignants d'architecture devraient

---

*El Watan* 9 décembre 1991 ; Constantine : Enseignants architectes dans l'impasse, 13 novembre 1992.

<sup>33</sup> La médiatisation de plusieurs grèves atteste de l'importance des troubles.

<sup>34</sup> En 1997, le projet de réforme a été confié à l'école polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger (EPAU).

<sup>35</sup> Conférence de presse donnée par M. Aziza, Ordre des Architectes. Nous ne voulons plus des bricoleurs de pointe. *Le Quotidien d'Oran*, 26/01/2005.

<sup>36</sup> Voir par exemple, la comparaison entre l'Algérie et l'Allemagne concernant les recommandations de l'UIA. Cf. Références bibliographiques.

être des praticiens ou avoir une vaste expérience » ; « Les professeurs d'université doivent obtenir une interaction continue entre la pratique et l'enseignement de l'architecture ». Pour l'instant en Algérie, les enseignants de l'architecture ne peuvent s'inscrire au tableau des architectes alors que les opinions expriment une quasi-unanimité s'agissant de l'association enseignement/pratique architecturale. Dans les faits, les praticiens, après avoir effectué les deux années de stage, sont autorisés à enseigner quelques heures au titre de vacataires. Mais dans un contexte où la mission de l'ordre est réduite à une routine administrative, les « contournements » possibles sont autant d'indicateurs d'un métier en difficulté d'organisation. Quant aux enseignants attirés, ils sont généralement confirmés après la soutenance d'une thèse de doctorat et l'habilitation de leurs travaux de recherche.

Tout se passe comme si les deux pratiques professionnelles sont sans lien, alors que la réalité les unit selon la logique de complémentarité entre théorie et pratique. Elle reflète le clivage entre les deux ministères et l'égide de la fonction publique conduisant l'architecte et/ou l'enseignant à une pratique informelle dans l'un ou l'autre secteur. Mais si leur expérience s'en trouve intellectuellement et professionnellement enrichie, elle n'ajoute rien à l'évaluation de la carrière universitaire de l'architecte. Le canevas de présentation des travaux, soumis à l'expertise des membres de la Commission Universitaire Nationale (CUN)<sup>37</sup>, est structuré en rubriques et critères conventionnels communs à toutes les disciplines. Les enseignants architectes, bien qu'assurant des tâches académiques, ont souvent manifesté leur incompréhension et désaccords quant au traitement de leur dossier par les membres de la CUN. Cette situation qualifiée de « marasme dans laquelle se débattent l'enseignement de l'architecture »<sup>38</sup> et la pratique professionnelle a suscité plusieurs tentatives d'amélioration des conditions d'exercice de la profession. Elles ont fait l'objet de groupes de réflexion et de propositions qui ne trouvent pas encore d'assises consensuelles au niveau institutionnel. Le chapitre de la « Formation des formateurs », inscrit en filigrane la question de la « Pratique de la profession d'architecture » mais sans

---

<sup>37</sup> Aucun critère d'évaluation ne concerne la production de l'œuvre architecturale considérant que la pratique professionnelle n'a pas de lien avec l'enseignement de l'architecture. Cette distinction constitue une partie du problème de l'appréciation de la carrière universitaire.

<sup>38</sup> Journées d'études nationales à caractère pédagogique et scientifique. Groupe de réflexion « Architecture », 16 décembre 1990. Rapport final, p. 53-58.

contenu pouvant dynamiser d'éventuelles applications. Du côté des architectes, après la mise en application du Conseil national de l'Ordre, sont décrétées les procédures des concours d'architecture et d'urbanisme ainsi que la création du Prix national qui se concrétise en 1998.

**Encadré : Recommandations de la Charte de l'UNESCO/ UIA pour la formation des architectes auxquelles l'Algérie n'a pas souscrit**

1. La formation des architectes est composée de la formation académique ainsi que l'expérience professionnelle.
2. La reconnaissance et l'acceptation de la Charte de l'UNESCO/ UIA pour la formation des architectes (objectifs, contenu de la formation des architectes).
3. Programmes d'enseignement de l'Architecture accrédités
4. Instituts d'Architecture accrédités.
5. Un Organisme indépendant d'accréditation et d'assurance qualité de la formation en architecture.
6. Les enseignants d'architecture devraient être des praticiens ou avoir une vaste expérience.
7. Les professeurs d'université doivent obtenir une interaction continue entre la pratique et l'enseignement de l'architecture.
8. Stage pratique et stage professionnel.
9. La moitié de la période du stage professionnel devrait prendre lieu après la fin de la formation académique.
10. Expérience structurée, contrôlée et évaluée au lieu du stage.
11. Stages pour au moins 2 ans.
12. Définition des catégories d'expérience.

**Mazoun, 2017. (Extrait)**

**Recherche scientifique versus production architecturale**

À l'indépendance de l'Algérie, la reprise de l'enseignement de l'architecture s'est donc déployée dans un moment d'incertitude non dénué d'optimisme confiant en dépit de la précarité des moyens. La conjoncture de l'urgence et de l'improvisation, nécessitait des efforts d'imagination pour combler le vide après le départ des Français. Des décisions provisoires et rapides furent prises pour trouver des enseignants ainsi que des étudiants et concocter un programme pédagogique de circonstance. Au cours de cette période marquée par un climat de tension et de préemption des lois de la période coloniale, se préparait la politique de « démocratisation, algérianisation et arabisation ». Le nouveau plan de « Refonte de l'Enseignement

Supérieur » annonce « l'acquisition des connaissances scientifiques et techniques » et « des mesures spécifiques à l'architecture », notamment :

- « La disparition du « projet de diplôme » en relation avec la réduction de la durée des études ».
- L'introduction de la pratique professionnelle sous différentes formes (stages pratiques, visites de chantiers, contacts avec divers représentants de l'activité professionnelle) ».
- La création de « l'Atelier de Recherche et de Projets » (A.R.P.) en concordance avec le « Centre de Recherche en Architecture et Urbanisme (CRAU).

Dans ce cadre de formation des architectes des années 1970, est intégré le module d'urbanisme avec pour finalité l'initiation aux théories de la planification spatiale. En complément de l'enseignement, se pratiquait la tâche de compléter la formation par la production de polycopés. Ils constituent aujourd'hui un fonds documentaire intéressant à consulter au CRAU, notamment pour certains thèmes d'actualité<sup>39</sup>, mais leur rayonnement est faible au niveau des institutions d'architecture<sup>40</sup>.

L'intervalle des années 1980-1990, est marqué par le départ progressif des enseignants étrangers en même temps que s'établissait la formation post-graduée des architectes et futurs enseignants d'architecture<sup>41</sup>. Avec les années 2000, se créèrent les laboratoires de recherche affiliés à l'enseignement de l'architecture et l'urbanisme<sup>42</sup> (Tableau en annexe). Leur relation avec le CRAU n'est pas visible tout au moins dans les références des travaux mis en circulation (thèses, masters, articles, communications,...). Néanmoins, leur rattachement au système Licence-Master-Doctorat (LMD) prend en charge l'encadrement des thèses conformément à la réorganisation de

---

<sup>39</sup> Par exemple les sujets qui se rattachent au solaire, le séisme,...actuellement sous-explorés malgré la pertinence de leur actualité.

<sup>40</sup> Pour l'anecdote, au Département d'Architecture d'Oran, certaines orientations interdisaient (sans explication) aux étudiants d'utiliser l'ouvrage d'Alberto Zucchelli, *Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine* : Recueil des cahiers d'urbanisme, Alger : Edition OPU/EPAU, 1984. En parodiant Yves Lacoste, sans doute serait-il opportun et instructif, de se pencher sur « l'architecture des professeurs ».

<sup>41</sup> Cette évolution s'accompagne accessoirement d'offre de bourses à l'étranger sous forme de stages auprès de laboratoires de recherche affilié à l'enseignement de l'architecture.

<sup>42</sup> Décret exécutif n° 99-244 du 31 octobre 1999 fixant les règles de création, d'organisation et de fonctionnement du laboratoire de recherche.

la profession rompant avec le système classique alors en voie d'extinction. Non sans remous, au regard des protestations qui perturbèrent les départements d'architecture révélant ainsi les incapacités à réguler le marché de l'emploi et les modalités de stages conformément à la réglementation en vigueur<sup>43</sup>. L'apparition des « chômeurs diplômés » met la profession à rude épreuve provoquant la contestation des étudiants qui revendiquent la révision des textes législatifs. Le manque de discernement entre les différents systèmes (classique/LMD) rappelle celui des années 1990 mettant au même niveau institutionnel deux différentes générations d'architectes. Les plus anciennes sont celles qui subissent les désagréments du changement plutôt que les avantages mis en perspective. L'institution du LMD fut d'ailleurs l'objet d'un constat critique lors du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance, mettant en exergue des dysfonctionnements relatifs à l'insuffisance des moyens en ressources humaines. L'activation de ce nouveau système parallèlement à la liquidation des derniers Atelier de Recherche et de Projets (A.R.P.), s'inscrit dans la ligne des ruptures qui ont jalonné la profession et la formation de l'architecte depuis 1962. Chaque changement est confronté à des problèmes nouveaux en genre et en nombre sans établir les bilans des acquis antérieurs.

Last but not least, l'architecture et son enseignement séparés administrativement, restent liés par la substance du contenu de la matière. Conformément aux bénéfices supposés de leur union, des signes encourageants éclairent les années 2000-2022 autant pour les bâtisseurs que pour les universitaires. D'une part, l'attribution du Prix national d'Architecture donne à voir l'émergence des aptitudes créatives et les capacités d'endurance dans un milieu mouvant et incertain. D'autre part, l'apparition de revues spécialisées *bon an mal an* (Tableaux en annexe) témoigne, enfin, des facultés productives d'une profession au centre de plusieurs disciplines des sciences humaines, technologiques et artistiques.

---

<sup>43</sup> Décret exécutif n° 14-345 du 08 Décembre 2014 JO n° 72 du 16 Décembre 2014, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Complétant le décret exécutif n° 98-153 du 16 Moharram 1419 correspondant au 13 mai 1998 définissant la forme, le contenu, la durée et les modalités d'accomplissement du stage pour l'inscription au tableau national des architectes.

## **Encadré : « Master en architecture et agrément : la fin d'une polémique »**

« Sur le rapport du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, le décret exécutif n°14-345 du 08/12/2014, qui vient d'être publié dans le Journal Officiel, met fin aux inquiétudes des étudiants en architecture. Ce décret modifie celui de 1998 qui définissait la forme, le contenu, la durée et les modalités d'accomplissement du stage pour l'inscription au tableau national des architectes.

L'article 2 dans son premier alinéa est complété par : Le stage a pour objet d'assurer au titulaire d'un diplôme d'architecte ou d'un diplôme de master en architecture, délivré par les établissements d'enseignement supérieur, ou d'un diplôme reconnu équivalent, l'acquisition d'une expérience pratique dans le domaine de la maîtrise d'œuvre, ...le reste inchangé.

Voici une incertitude qui aura tenu en haleine les étudiants en architecture durant de longues semaines où plusieurs instituts d'architecture étaient paralysés par des mouvements de grève.

De manière générale, il faut signaler que le nombre d'architectes en activité est en deçà des normes internationales, sauf qu'il faut préciser que ces normes concernent les pays développés, comme vous le constaterez dans le dossier sur les métiers de l'architecture. Nous lançons donc dans ce numéro le débat sur cette question des débouchés possibles pour nos diplômés de master en architecture. »

**Vies de Villes, n° 21 février 2015**

**Pour une sauvegarde active et participative de notre patrimoine**

## **Conclusion**

### *Paraître ou disparaître ? Tel est le sort des architectes*

Soixante ans après l'Indépendance, le territoire algérien est entièrement couvert par les bureaux d'étude et autres agences d'architecture tous statuts confondus. Mais à l'exception de quelques œuvres qui se distinguent par leur qualité architecturale, ce constat quantitatif s'accompagne de critiques récurrentes à l'égard des constructions produites en nombre. Ciblant quelques aspects d'une réalité problématique (malfaçon, incompétence, contournement de la réglementation, ...), elles mettent en exergue la persistance des dysfonctionnements à différents niveaux institutionnels. Ils traduisent la mesure des difficultés partagées qui nécessite de (ré)unir les potentialités des ressources humaines et matérielles pour une organisation appropriée de l'acte de construire. Elle suppose l'imbrication de plusieurs échelles d'intervention et de considération socio-économiques, culturelles, écologiques et symboliques.



Parmi les problèmes évoqués, celui des mutations de la formation au métier d'architecte revient incessamment à travers les questions de l'équivalence des diplômes et des méthodes d'enseignement. En l'absence d'avancée concluante sur le sujet, un regard sur les idées et les expériences développées dans d'autres pays, nous renseigne sur les finalités des débats pour des situations similaires. En 2020 par exemple, la Société Française des Architectes<sup>44</sup> focalisait la réflexion sur la formulation de Bourdieu posant l'architecte comme étant un « théoricien de la pratique ». Le problème aborde l'enseignement de l'architecture autour des différenciations entre « théoriciens », « praticiens », « professionnels », « intellectuels » et/ou « chercheurs ». Il y est conjecturé la question de savoir si « [...] la qualité d'un enseignant de projet peut être mesurée par la possession d'une thèse, alors même que la plupart d'entre elles ne sont pas consacrées au projet dans sa dimension disciplinaire, celle qui concerne la maîtrise des concepts fondamentaux de l'espace architectural? Peut-on rendre la thèse pratiquement obligatoire pour enseigner le projet alors qu'une thèse ne permet pas de mesurer la capacité à faire du projet ni à l'enseigner ? ».

De facto, ce questionnement nous renvoie à la réalité des architectes algériens auxquels s'appliquerait la même réflexion d'ailleurs recommandée par la Charte de l'UNESCO/UIA (Union Internationale des Architectes). Autrement dit, « Les enseignants d'architecture devraient être des praticiens ou avoir une vaste expérience ». La question est de savoir si l'Algérie est prête à y adhérer. Dans cette hypothèse, l'observation des faits passés et présents, formels et informels, fournit les données d'une réalité déphasée du contexte institutionnel. À titre de rappel, au tout début des années de l'indépendance, alors que nécessité faisait loi, cette épreuve ne se posait pas ; l'architecte praticien et formateur était dans la normalité pédagogique de la conception du projet. Soixante ans après, le statut de la profession qui lie l'architecte et l'enseignant, reste en suspens face à des imprécisions réglementaires, des ambiguïtés d'interprétation et des divergences de représentations. Pour autant et dans le cadre du système LMD, les quelques idées qui se sont

---

<sup>44</sup> « L'enseignement du projet en danger », Editio, *Bulletin* n° 56 2<sup>e</sup> trimestre 2020. Cette référence confirme le fait que le problème n'est pas seulement algérien.

exprimées sur le sujet, donnent la mesure des enjeux du changement à effectuer dans un esprit de dialogue et de consensus<sup>45</sup>.

## Bibliographie

Deluz, J.-J. (23-26 avril 2001). L'architecture aujourd'hui- Un constat pessimiste. In *Enseignement et pratique de l'architecture, quelles perspectives ?* Actes du Séminaire international, Alger : École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, p. 1-8.

Boudaoud, A. *Les capacités des nouveaux architectes sont limitées*, *Courrier d'Algérie*. <https://urlz.fr/o41O>

Chebahi, M. (2013). L'enseignement de l'architecture à l'École des beaux-arts d'Alger et le modèle métropolitain : réceptions et appropriations (1909–1962), *ABE Journal* [Online], (4) 2013, Online since 01 July 2014, connexion on 07 May 2022. <https://urlz.fr/o41D>

Deleusse, M. et Nicolas, R. (1980). *Dossier A...comme architectes*. Collection Confrontations, Paris : Éditions Alain Moreau.

Deluz, J.-J. *Enseigner l'architecture*, <https://urlz.fr/o423>  
La chronique urbaine du 29/08 au 04/09/07. *Enseignement et pratique de l'architecture, quelles perspectives ?*, Actes du Séminaire international, Alger : École Polytechnique d'Architecture et Urbanisme (EPAU), 23-26 avril 2001.

Grim, N. (2015, 19 janvier). *Les chiffres du chômage ne collent pas à la réalité*. Alegria Watch. Consulté le 20/05/2022 sur <http://www.algeria>

L'UNEA racontée par des militants. Préface de Mahiou, A. (2021). *Les luttes des étudiants pour un syndicat autonome, 1965-1971*. Ouvrage collectif, Collection « Parcours », Les Éditions Qatifa.

Mazoun, R. (2017). *La mise à jour du profil professionnel de l'architecte en Algérie*. [Thèse de doctorat, Université technique de Berlin] <https://urlz.fr/o42C>

Naït Messaoud, A. (2016). *Quel avenir pour les bureaux d'études algériens ?* Impact 24. <https://urlz.fr/o4EI>

Souami, T. (2004). Les professionnels de l'urbanisme en Algérie : un milieu en culture. In *Cultures et milieux urbanistiques dans le Sud de la Méditerranée*, Vol. 2, Analyse par pays, Labo, Théorie des Mutations Urbaines FRE Cité, C.N.R.S. Université de Paris VIII, Ministère des Affaires Étrangères ISTE PRUD.

---

<sup>45</sup> Aux dernières nouvelles, le Gouvernement examine un projet de décret exécutif relatif à l'inscription au tableau national des architectes (06 Avril 2022), <https://vu.fr/SoS>

## **Documents d'archives et textes officiels**

Actes du séminaire international, École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme. Alger : 23-26 Avril 2001 : Enseignement et pratique de l'architecture. Quelles perspectives ?

École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme EPAU. (2012). EPAU 1970-2012, 50<sup>ème</sup> Anniversaire de l'indépendance.

Comité pédagogique national de l'architecture Algérie. (Différentes sessions).

Bulletin d'information, n° 9, Union des Architectes Algériens, octobre 1984.

Bulletin d'information, n° 10, Union des Architectes Algériens, décembre 1984.

Journées d'études nationales à caractère pédagogique et scientifique, Groupe de réflexion « Architecture », Rapport final, 16 décembre 1990.

Document MESRS, OPU, 2012. Commémoration du cinquantenaire de l'indépendance 1962 à 2012.

Conseil national de l'ordre des architectes Algériens. (2011). Tableau des architectes inscrits. <http://www.cnoa-dz.com/tableau-architectes/>

Ordre des Architectes d'Algérie, accès à la profession, inscription au tableau national, architectes étrangers. <http://www.ordredesarchitectes.dz/index.php/typography/acces-a-la-profession/133-inscription-au-tableau-national/161-architectesetrangers>

Maillard, A. (1975). École polytechnique d'architecture et d'urbanisme, Algérie. (mission) 10 octobre/9 décembre 1974, p. 95, document de programme et de réunion. UNESCO.

## Annexes<sup>46</sup>

### *Affiche publicitaire de la « PIERRE BLEUE », invention de l'architecte Abderrahmane Bouchama (non datée, probablement les années 1970-1980)*

En 1983, l'architecte Abderrahmane Bouchama exposait, démonstration à l'appui, son invention de la « Pierre bleue » en termes de « revêtement idéal en feuilles de pierre souple...ignifuge, hydrofuge, insonorisant, inaltérable » et à « un prix imbattable ». Réalisé sous l'égide de la Société Nationale de Recherches et d'Application (SNRA)<sup>47</sup>, le produit a été breveté dans les années 1970 et a fait l'objet d'expositions publiques mais n'a jamais eu les soutiens nécessaires pour sa commercialisation<sup>48</sup>. L'intérêt que l'on pourrait accorder à l'héritage de sa pensée, consiste à y repérer la fibre écologique qui entre dans les composantes de la construction actuelle contre le risque d'incendie.



<sup>46</sup> Les données ici recueillies s'appliquent aux 48 wilayas avant le nouveau découpage administratif décrétant le passage à 58 wilayas en 2019.

Tous les tableaux sont élaborés à partir des données recueillies sur Internet.

<sup>47</sup> Sa démonstration était spectaculaire exposant une porte revêtue du produit de son invention et soumise aux puissantes flammes d'un chalumeau. La porte resta intacte. S.N.R.A., 1 Rue Saïdaoui Mohamed Seghir, Alger. A ne pas confondre avec l'actuelle SNRA : Systèmes Nationaux de Recherche Agricole.

<sup>48</sup> Entretien avec sa fille. L'histoire de cette invention n'est pas connue, elle reste à écrire.

**Tableau 1 : Les laboratoires de recherche affiliés à l'enseignement de l'architecture. Liste élaborée à partir des données Internet**

Institution d'architecture / date de création	Laboratoire de recherche
École polytechnique d'architecture et d'urbanisme - Hocine Ait Ahmed (EPAU), Alger 1970	LAE, Architecture and Environment Research Laboratory, 2001 VUDD, Ville, Urbanisme et Développement Durable, 2007 LVAP, Ville, Architecture, Patrimoine 2008
Institut d'architecture et d'urbanisme de l'université Mentouri, Constantine, 1974	- LUE, Urbanisme & Environnement, 2002 - ABE, Architecture Bioclimatique & Environnement, 2003 - LVS, Ville et Santé, 2005 - LAUTES, l'Architecture à l'Urbanisme : Espace Technique, et Société, 2006 - E&E, Energie & Environnement, 2009 - AVMF, Architecture, Ville, Métiers et Formation, 2013.
Département d'architecture de l'université Abou Bekr Belkaid, Tlemcen, 1974	//////
Département d'architecture de l'université Mohamed Boudiaf USTO, Oran, 1978	Métropole Architecture Urbanisme Société 2015
Institut d'architecture et d'urbanisme de l'université Saad Dahlab, Blida, 1981	Environnement et Technologie pour l'Architecture et le Patrimoine, (ETAP), 2014
Département d'architecture de l'université Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou, 1981	//////
Département d'architecture de l'université Mohamed Khider, Biskra, 1984	LACOMOFA, Conception et Modélisation des Formes et des Ambiances Architecturales Urbaines 2006
Département d'architecture de l'université de Béchar, Béchar 1986	Architecture et Patrimoine Environnemental, 2015.
Département d'architecture de l'université 8 MAI 1945, Guelma, 1986	//////
Département d'architecture de l'université Badji Mokhtar, Annaba, 1997	Architecture Et Urbanisme 2002. LVPAUP Ville, Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (2013)
Département d'architecture de l'université Hassiba Ben Bouali, Chlef, 2001	//////
Département d'architecture de l'université EL HADJ Lakhdar, Batna, 2001	Architecture, Urbanisme Et Transport : Habitat, Paysage Et Mobilité Urbaine 2012. LAUTr-HPM,
Département d'architecture de l'université Amar Thledji, Laghouat, 2001	SREML, Laboratoire de Matériaux et Réhabilitation de Structures.
Département d'architecture de l'université Laarbi Tebessi, Tebessa, 2001	//////
Département d'architecture de l'université Mohamed Sedik Ben Yahia, Jijel, 2002	LCBE Cadre Bâti et Environnement, date
Département d'architecture de l'université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem, 2003	Construction, Transport et Protection de l'Environnement (LCTPE). Sciences et techniques de l'environnement et de la valorisation (STEVA).
Département d'architecture de l'université Abderrahmane Mira, Béjaia, 2008	Génie de la Construction et Architecture, 2013. Architecture, Ville et Territoire
Institut d'Architecture et science de la terre de l'université Ferhat Abbas, Setif, 2010	Architecture et Urbanisme (Architecture Méditerranéenne), 2000.
Département d'architecture de l'université Larbi Ben M'hidi, Oum-El-Bouaghi, 2013	//////
Département d'architecture et d'urbanisme de l'université d'Alger I - Benyoucef Benkheda (DAA), Alger, 2015	//////
U. Sidi Bel Abbès	Réseaux de Communication, Architecture et Multimédia 2007
U. Skikda	Matériaux, Géotechnique, Habitat et Urbanisme 2009

**Tableau 2 : Corporations des architectes algériens : 1962-2022. Liste élaborée à partir des données Internet et archives personnelles**

Dénomination	Période et prérogatives
Ordre des Architectes d'Algérie <sup>49</sup>	Institué durant la période coloniale jusqu'en 1962.
Conseil Provisoire de l'Ordre des Architectes	1963-1974. Période transitoire visant à administrer les architectes alors en exercice.
Architectes experts	1967. Inscription sur les listes des experts judiciaires sous l'égide du Ministère de la Justice. Apporte des éclaircissements sur des questions techniques.
Union des Architectes Algériens (UAA)	1970-1984. Organe sous l'égide du Parti du Front de Libération Nationale et l'État définissant un cadre d'insertion, d'expression et d'action.
L'Union Nationale des Ingénieurs, Architectes et Scientifiques Algériens (UNIASA)	1985- 1986. Organe éphémère et sans impact tangible sur l'organisation de la profession.
Association « Architecture terre et pierre ».	1989. Aucune activité n'apparaît sur Internet.
Association dénommée « Union des architectes algériens ».	1990. Cette dénomination crée une confusion avec l'UAA précédente.
Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) Conseil Local de l'Ordre des Architectes (CLOA)	1996. Mise en place des modalités de fonctionnement des instances de l'ordre de la profession d'architecte.
Association Algérienne des Architectes de l'Urgence	2003. Créée suite au séisme de Boumerdes, affiliée à l'organisation internationale sous l'égide de l'UNESCO.
Collège National des Experts Architectes (CNEA)	1991. Affilié au Collège international des experts architectes en Suisse.
Syndicat national des architectes agréés algériens (SYNAA)	2012. Élu par une assemblée générale nationale et représentation locale par wilaya.
Le Conseil des Sages	2010. Rôle de la médiation dans les situations de conflit entre les architectes.
Architectes qualifiés des monuments et sites protégés.	2018. Sous l'égide du Ministère de la Culture.

<sup>49</sup> N'existe plus.

**Tableau 3 : Revues en rapport avec les architectes<sup>50</sup>**  
**Liste élaborée à partir des données Internet et archives**  
**personnelles**

Date de création	Titre	Fondateur ou Directeur de publication	Éditions / ville
1982	<b>Construire</b>	Revue étatique. Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique. M.T. Kasmi	Centre National d'Assistance Technique (CNAT) Alger
1992	<b>El Oumrane El Magharibi</b>	M.N. Ferhat	SARL El Oumrane Alger
1993	<b>Habitat. Tradition. Modernité H.T.M.</b>	//////////	EPAU Alger / Stuttgart
2004	<b>Amenhis</b>	Revue d'architecture dédiée à l'aménagement et à l'histoire patrimoniale du pays. M'Hamed Sahraoui.	SOPIREF Alger
2005	<b>Vies de villes</b>	Architecture, urbanisme et faits de société. Akli Amrouche. Architecte-Urbaniste	Alternatives urbaines Alger
2015	<b>Madinati</b>	Revue d'architecture, de l'urbanisme et de la construction Djillali Tahraoui Architecte	A.T.P. Éditions Oran
2021	<b>RAR Revue d'Architecture</b>	Revue scientifique internationale, spécialisée en architecture. Pr Ratiba Wided Biara	Département d'Architecture/ Université Tahri Mohamed, Bechar
2021	<b>Le Chantier Magazine</b>	Bâtiment Travaux Publics Habitat (BTPH). Abdelhamid Boudaoud	Collège National des Experts Algériens

<sup>50</sup> Outre les multiples créneaux consacrés à l'édition en Algérie, il convient de signaler que les architectes contribuent également dans diverses revues parmi lesquelles *Insaniyat* et *African Review of Books (ARB)* aux éditions CRASC ; Sciences, Technologies et Développement de l'Agence nationale pour le développement de la recherche universitaire (ANDRU), *Rhumel* de l'Université de Constantine, ... et bien d'autres revues scientifiques consultables sur <https://www.asjp.cerist.dz>

**Tableau 4 : Périodisation relative à l'évolution de la situation des architectes. Tableau élaboré à partir des données Internet et archives personnelles**

Période	Données et Références	Observations
1962	Départ de la totalité des enseignants suite à l'indépendance. Un architecte algérien participe à la reprise du fonctionnement de l'École des Beaux-Arts devenue l'École Nationale des Beaux-Arts d'Alger (ENABA).	<b>1962-1971 :</b> Période de tâtonnement pour mettre en place des dispositifs provisoires de lancement de la formation d'architectes avec peu de moyens. Un architecte existe en 1962. 8 architectes formés en 1968, 21 en 1971.
1963-1965	Arrêté du 15 Janvier 1963, Ministère de la Reconstruction, des Travaux Publics et des Transports, JO N° 7 du 15 Février 1963, Portant création du conseil provisoire de l'ordre des architectes en Algérie.	
1965-1970	Après l'indépendance et le départ de la plupart des enseignants, l'Algérie a fait appel à des enseignants étrangers, avec un changement du programme pour que celui-ci concorde avec la nouvelle situation de l'Algérie. 1968 : 8 architectes diplômés (première promotion, Décision interministérielle du 25 juin 1968). 1971 : 21 architectes	
1968	Ordonnance n° 68-5 du 11 Janvier 1968 Ministère de la Reconstruction, des Travaux Publics et des Transports, JO N° 5 du 16 Janvier 1968, Instituant un service civil dans la profession d'architecte.	
1971-1984	L'enseignement de l'Architecture est transféré à l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger, changement de lieu et de programme, la durée de l'enseignement est réduite de six (6) à cinq (5) ans. 1972 : 18 architectes ; 1973 : 6 architectes ; 1977 : 250 architectes ; 1984 : 1306 architectes	<b>1971-1994 :</b> Période de changements importants : - Création de l'EPAU. - Changement de programme et de la drée de formation. - Le nombre d'architectes formés grimpe considérablement. - Remplacement des enseignants étrangers par des Algériens. - Organisation de l'Union des Architectes Algériens qui n'existe plus depuis. - Définitions et précisions de l'exercice de la profession. - Modifications concernant les modalités 'attribution du prix national d'architecture.
1984-2008	Le corps enseignant étranger a été remplacé par des Algériens, conformément au concept d'«Algérianisation du corps enseignant ». Cette période a également connu un changement du programme d'enseignement. 1985 : 1400 architectes	
1989-1990	Arrêté du 17 Juin 1989 Ministère de l'Intérieur et de l'Environnement, JO N° 28 du 12 Juillet 1989, Portant agrément de l'association dénommée : « Architecture terre et pierre ». Arrêté du 21 Juillet 1990, Ministère de l'Intérieur, JO N° 55 du 19 Décembre 1990. Portant agrément de l'association dénommée "Union des architectes algériens".	
1994	Décret législatif n° 94-07 du 18 Mai 1994 Ministère de L'Habitat, JO N° 32 du 25 Mai 1994, Relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte.	

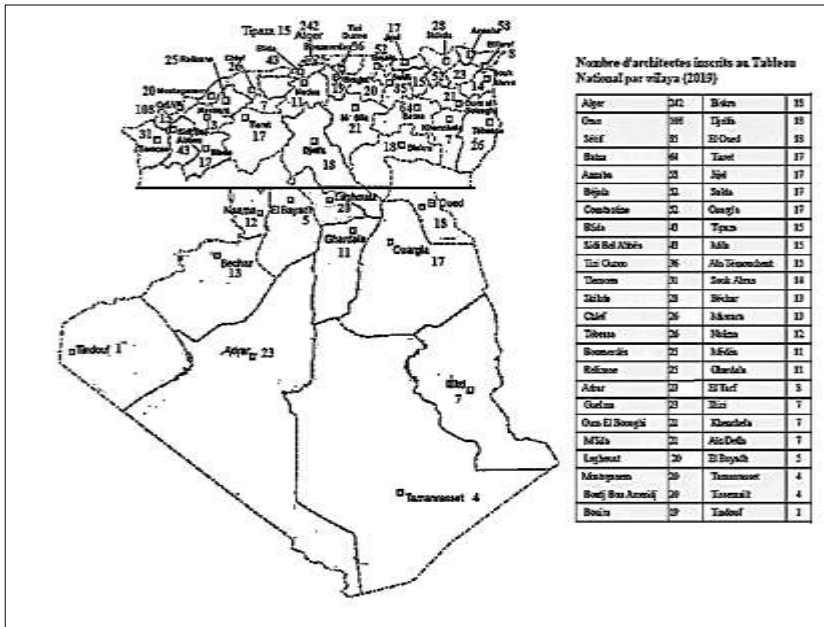


	Décret exécutif n° 94-375 du 14 Novembre 1994 Ministère de L'Habitat, JO N° 76 du 20 Novembre 1994, Modifiant le décret n° 85-238 du 25 août 1985 fixant les modalités d'attribution du prix national d'architecture et d'urbanisme.	
1996	Décret exécutif n° 96-293 du 04 Septembre 1996, Ministère de L'Habitat, JO N° 51 du 04 Septembre 1996, Fixant les modalités de fonctionnement des instances de l'ordre de la profession d'architecte.	<p><b>1996-2003 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des Conseils de l'Ordre des Architectes.</li> <li>- Définition des modalités d'accomplissement du stage en termes de critère obligatoire pour s'inscrire au tableau national.</li> <li>- Élargissement du système associatif à l'échelle internationale relatif aux situations de séisme qui caractérisent l'Algérie.</li> </ul>
1998	Décret exécutif n° 98-153 du 13 Mai 1998, Ministère de L'Habitat, JO N° 31 du 17 Mai 1998, Définissant la forme, le contenu, la durée et les modalités d'accomplissement du stage pour l'inscription au tableau national des architectes.	
2003	Création de l'Association Algérienne des Architectes de l'Urgence, contribuant ainsi à l'organisation internationale ayant les mêmes objectifs sous l'égide de l'UNESCO.	
2004	Système LMD.	
2008	Décret exécutif n° 08-213 du 14 Juillet 2008, Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, JO N° 40 du 16 Juillet 2008, Portant transformation de l'école polytechnique d'architecture et d'urbanisme en école hors université.	<p><b>2004- 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application du système LMD à l'ensemble des institutions d'architecture rattachées aux universités.</li> <li>- L'EPAU conserve sa vocation d'école.</li> <li>- Qualifications des architectes relevant de ministères autres que celui de l'habitat, de la construction et de l'urbanisme :</li> <li>- Monuments et sites protégés : Ministère de la Culture.</li> <li>- Expert : Ministère de la Justice.</li> </ul>
2008- à ce jour :	Adaptation du système LMD, changement de programme et de méthode d'enseignement.	
2011	1ères Assises Nationales de l'Urbanisme	
2013	Derniers diplômés du système classique.	
2018	Les architectes experts. Liste Nationale des Architectes Qualifiés des Monuments et Sites protégés, mai 2018.	

**Tableau 5 : Lauréats du Prix National d'Architecture.  
Tableau élaboré à partir des données Internet et archives  
personnelles**

Nom	Projet	Date
Tarik Bey Ramdane	Centre commercial et de loisirs Garden City, Alger.	Prix du Président de la République, 2021.
Redhouan Arouni	169 logements promotionnels, Tipasa.	Prix du Premier ministre, 2021.
Hocine Zerarga	Hôpital Colonel-Lotfi de Laghouat.	Prix du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, 2021.
Jürgen Engel (allemand)	Concepteur du plan de Djamaa El-Djazair.	Prix spécial, 2021.
Brakchi Nadia	Siège de l'École supérieure de la sécurité sociale à Alger.	Prix du président de la République de l'architecture et de l'urbanisme, 2016.
Chirani Abdessamed	Centre arabe d'archéologie à Tipaza	Prix national du premier ministre, 2016.
Tabi Lotfi	Centre de recherches en sciences islamiques à Laghouat.	Prix du ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, 2016.
Smail Menaoui	Projet 320 logements à Oued Souf.	2014, 1er Prix du chef de l'État.
Tarek Bey Ramdane	« Touring Club de Biskra ».	2ème Prix du Premier ministre, 2014.
Ben Fredj Kamel	Les Tours de Ouled Fayet	3ème Prix du Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2014.
Abdelhalim Faydi	Ministère des Affaires étrangères (El Anasser)	Prix national d'architecture et d'urbanisme, 2013.
Ouamane et Ariouat	« Projet des 100 logements AADL à Touggourt	2e prix national d'architecture, 2004.
Tarik Bey Ramdane	Résidence « Les Tours » à Alger.	2° prix national d'architecture, 2004.
Larbi Merhoum	Siege Cnep De Sétif. Siege Sofinance Alger. Immeuble Historial Alger.	Prix National d'Architecture, 2012. Prix National d'Architecture, 2004. Prix du Président de la République, 1999.
Miloud Boukhira	Centre médico-social et Logements à Gharđaia	Prix National d'Architecture, 1990
Bureau d'étude de l'habitat d'Alger (BEHA)	Ecole nationale supérieure des Cadres de Bouzaréah	2° prix national d'architecture, 1990.
Bureau d'études Wilaya D'Adrar	Siège de la Mouhafada d'Adrar	3° prix national d'architecture, 1990.

**Figure 1 : Répartition du nombre d'architectes algériens par wilaya inscrits au Tableau National de l'année 2019. 60% des architectes se répartissent dans les 12 wilayas du nord du territoire**







# Turath

ISSN : 2830-0863



*Revue algérienne d'anthropologie culturelle*

تاريخ مجلّد وعلوم جديد

janvier-juin 2023

## Patrimoines maghrébins



Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle - Algérie

